1651 23229
438

L'AVANCOVREVR
POVR
LA DELIVRANCE
DE MESSIEVRS
LES PRINCES
DE CONDE', CONTY
ET DE LONGVEVILLE.

M. DC. LI.

LAVANGOVREVR

POVR

LA DELIVRANCE

DE MESSIEVRS

LES PRINCES

DE CONDE' CONTY

ET DE LONGVEVILLE.

M. DC. LI.

RBC
NcU

L'AVANCOVREVR
POVR LA DELIVRANCE
DE MESSIEVRS
LES PRINCES
DE CONDE', CONTY
ET DE LONGVEVILLE.

C'EST maintenant infortunez Princes, que le Ciel commance à prendre pitié de vos maux & qu'il vous veut deliurer de l'oppreſſion ſoubs laquelle vous gemiſés depuis vn ſi long temps, puis que tant de genereux Princes, la plus grande partie de la Nobleſſe de France & les Parlemens s'employent & s'interreſſent pour voſtre deliurance, que (puis qu'il faut ainſi dire) tout le Royaume ſouhaite auec ardeur, tous les peuples commançans à cognoiſtre que voſtre genereux eſprit a eſté trompé & abuſé par la fauſſe apparence d'vn bien qu'on vous faiſoit croire neceſſaire pour le ſoulagement de tout le Royaume, l'inexécution de la Declaration, (qui deuoit eſtre le fondement de la ſeureté publique) en voſtre endroit, faiſant voir aſſez clairement voſtre innocence & la malice ingenieuſe de voſtre aduerſaire, il eſt vray qu'il ſemble que Dieu en quelque façon vous ayt voulu donner vn coup de foüet pour auoir eſté le protecteur du perfide Mazarin à ſçauoir à la barbe de tout le monde, ramené comme

697037

en triomphe dans la Capitale ville du Royaume, qu'il auoit voulu ruiner de fonds en comble, pour mieux paruenir à la ruine totalle du Royaume, comme il a bien parû par la ſuitte de ſes pernicieux deſſeins, ayant; pour mieux executer ſa vẽgence & paruenir à ſon malheureux & traiſtre deſſein qui eſt la ruine totalle de tout le Royaume, porté la guerre dans les Prouinces les plus affectionnées au bien du Royaume, alliennant en quelque façon l'amour qu'ont tous les peuples pour noſtre bien aymé Roy; par les cruautez & violences, Pilleries, Incendies, & Viollements, qu'il fait exercer par les Soldats, auquels non ſeulement il commandoit le Viol, & autres excés, contre ceux qui ne faiſoient qu'implorer l'aſſiſtance Royalle, mais meſme contre les Preſtres & Religieux, & meſmes les curieux de l'Hiſtoire remarquent que la Saincte Hoſtie a eſté portée, (par vn Preſtre, Curé, d'vne Parroiſſe des enuirõs de ſa ville de Bordeaux,) iuſques ſur le Bureau de Meſſieurs du Parlement de Bordeaux; Dieu (s'il eſt permis d'ainſi dire) ſemblant demander Iuſtice de l'attentat commis contre ſa Diuine Majeſté, en la Saincte Hoſtie, par les ordres du cruel & perfide Mazarin; tandis que l'ennemy eſtoit dans le cœur de la France, aſſiégeant ſes principales villes Frontieres, & faiſant des courſes iuſques à la Capitalle du Royaume, portant la terreur & douleur dans le cœur des veritables & bons François, voyant l'ennemy tirer contribution de ſes meilleures Villes ruinant du tout le plat pays & les pauures Payſans, empeſchant par ce moyen, que le Roy puiſſe tirer de long temps vn ſecours de ſes peuples ruinez & abbatus par la malice du Mazarin, s'attachant à des Prouinces bien intentionnées au bien du Royaume, au lieu de repouſſer non ſeulement l'ennemy mais meſme s'attacher à ſes meilleurs places, ce qui ayant à la parfin fait cognoiſtre aux yeux meſmes de ceux qui le fauoriſent, (croyans qu'il n'euſt que de bons deſſeins, tant pour maintenir l'authorité Royalle, que pour le ſoulagement de tous les peuples & du Royaume,) qu'il

n'eſludoit

n'eſludoit les volontez de la Reyne, de tous les gens d'honneur du Royaume, & du Parlement meſme; empeſchant l'execution de cette ſi authentique declaration de la ſeureté publique & de la liaiſon des ſujets, que pour empeſcher que voſtre innocence paroiſſant à ſa honte & confuſion on ne fit en luy auec iuſtice ce qu'il fait en vous auec grande injuſtice.

Et en vain taſchera il deſormais à s'obſtiner & a endurcir le cœur tendre & pitoyable de cette grande Reyne, pour luy perſuader par ſes malicieuſes & ingenieuſes raiſons que voſtre detention eſt neceſſaire pour le bien & repos du Royaume, & qu'en vous mettant en liberté ce ſeroit ouurir la porte à de nouuelles & dangereuſes guerres inteſtines & ciuilles, vous auez trop d'intereſt à la conſeruation du Royaume & au repos des peuples pour en vouloir ou ſouhaiter la diſpoſition, ce qu'il ne fait pas, car eſtant Eſtranger, il ne taſche ſeulement qu'à l'affoiblir & en tirer toutes les richeſſes, pour au moindre changement de ſa fortune s'eſtablir puiſſamment auec icelles richeſſes ou aupres nos ennemis, ou en ſon pays ſi tant eſt qu'on le puiſſe ſouffrir.

En fin le Parlement de Paris, cet azille des oppreſſ z, ayant eſgard tant à voſtre lettre Miſſiue eſcr pte du cud Bouuille, lors que l'on vous menoit au Havre, qu'aux deux Requeſtes preſentées l'vne par Dame Claire Clemence de Maillé Brezé, Princeſſe de Condé, à ce qu'il ſoit pourueu à la liberté du ſieur Prince de Condé ſon Mary, & des ſieurs Prince de Conty, & Duc de Longueville, & l'autre par Damoiſelle Marie d'Orleans, Fille dudit du Duc de Longueville tendant à meſme fin, apres que les Chambres ont eſté aſſemblées diuerſes fois & nonobſtant toutes les trauerſes & malices Artifficieuſes du Mazarin, pour eſluder & empeſcher qu'on ne deliberaſt ſur leſdites Requeſtes & Lettre, apres le recit & concluſions du Procureur General du Roy, contenus és

Regiſtres des Septieſme & dixieſme de ce mois & an, la matiere miſe en deliberation par pluſieurs matinées, a arreſté & ordonné que tres humbles remonſtrances ſeront faicte au Roy & à la Regne Regente, ſur l'empriſonnement deſdits Princes du Sang, Duc de Longueville & pour demander leur liberté, & ſupplier ledit Seigneur Roy & ladite Dame Regne Regente d'auoir eſgard auſdites remonſtrances: & que Monſieur le Duc d'Orleans, Oncle du Roy ſera prié de la part de ladite Cour, d'employer ſon credit & authorité pour obtenir ce que l'on demande auec tant de Iuſtice; & qu'à cette fin l'vn des Preſidents & deux des Conſeillers de ladite Cour, ſeront deputés uers luy, & outre a eſté arreſté de s'aſſembler ſur la reſponce & à l'inſtant les gens du Roy mandez Monſieur le premier Preſident leur a fait entendre le ſuſdit arreſté, & ont eſtés chargés de ſçauoir le iour & heure que ledit Seigneur Roy & ladite Dame Regne auroient la commodité d'entendre leſdites remonſtrances, ce qui fait eſperer que leurs Majeſtés auront eſgard tant auſdits Remonſtrances, qu'à la priere de Monſieur le le Duc d'Orleans, & que la bonté naturelle de la Regne ſe fera vaincre à la par fin a la priere de ſes ſujets & aux vœux de tous les peuples pour voſtre liberté.

C'eſt ce que ſouhaitent ardamment tous les bons François, & pour laquelle ils implorent continuellement l'ayde du Ciel, & eſperent tant de la Clemence de noſtre ieune Monarque qu'il exaucera leurs vœux & prieres, ſans plus ſe laiſſer vaincre aux artificieuſes raiſons du perfide Mazarin, c'eſt auſſi ſur cette bonté de leursdites Majeſtés, que i'ay pris la confiance de me dire l'Auantcoureur de voſtre liberté: qui ſemble deſormais indubitable aux yeux des plus iudicieux & ſpeculatif du Royaume.